

**Question de Mme Katrin Jadin au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "la suppression des chaînes allemandes ARD et ZDF du programme de Belgacom TV" (n° 16034)**

**Katrin Jadin (MR):**

Monsieur le président, nous restons dans les négociations Belgacom!

Monsieur le ministre, je me permets de vous interroger au sujet de la probable suppression des chaînes allemandes ARD et ZDF du bouquet de chaînes proposées par Belgacom TV.

Selon divers médias, Belgacom négocie actuellement les droits de diffusion pour plusieurs chaînes étrangères. Malheureusement, les montants demandés par deux chaînes allemandes, ARD et ZDF, semblent trop élevés pour Belgacom.

Or, une proposition de chaînes allemandes est indispensable au programme télévisé d'un pays qui compte l'allemand parmi ses trois langues officielles. C'est pourquoi il est dans l'intérêt de toutes les parties, à savoir le gouvernement, Belgacom ainsi que les consommateurs, de garder les chaînes ARD et ZDF dans le programme de Belgacom TV.

Par ailleurs, le nombre d'articles publiés dans les journaux néerlandophones par rapport à ces problèmes de négociations démontre bien que les spectateurs germanophones ne sont pas les seuls à être préoccupés par ce dossier.

Quand bien même Belgacom ait décidé d'inclure la chaîne allemande RTL dans son bouquet, je souhaite préciser que cette chaîne privée avec un programme de divertissement ne peut pas réellement remplacer les chaînes publiques ARD et ZDF avec leurs programmes informatifs de haut niveau. RTL devrait donc plutôt être perçue comme complémentaire aux deux autres chaînes allemandes et non pas comme une solution aux problèmes de négociations.

Monsieur le ministre, partagez-vous mon point de vue selon lequel les chaînes allemandes sont indispensables pour un programme télévisé d'un pays qui compte l'allemand parmi ses langues officielles? Les montants demandés par lesdites chaînes sont-ils vraiment déraisonnables? Si oui, quelles autres possibilités existent-elles pour négocier les droits de diffusion?

**Jean-Pascal Labille, ministre:**

Madame Jadin, je partage votre point de vue selon lequel la présence de chaînes en langue allemande est importante dans notre paysage audiovisuel. Belgacom m'informe qu'elle a également à cœur d'offrir des contenus en langue allemande aux citoyens de la Communauté germanophone, mais aussi plus généralement à tous ses clients. Elle a ainsi conclu un accord en vue de distribuer la chaîne allemande RTL, comme vous venez de le souligner.

Je vous rappelle que Belgacom est une entreprise publique autonome et que les relations entre Belgacom et les chaînes ARD et ZDF sont de nature commerciale. Les montants négociés avec les chaînes étant des informations confidentielles, je ne puis donc vous les fournir. Belgacom estime toutefois que les conditions commerciales que ARD et ZDF tentent de lui imposer sont déraisonnables, comparativement à celles négociées avec d'autres chaînes comparables présentes sur sa plate-forme.

Belgacom m'informe déplorer cette situation et souhaite trouver un accord commercial raisonnable et équitable avec ces deux chaînes. Au stade actuel, Belgacom a informé les deux chaînes du fait qu'elle continuerait à les distribuer sur sa plate-forme aux conditions applicables au cours du dernier contrat et qu'elle n'interromprait le signal qu'à leur demande. En attendant, ARD et ZDF font toujours partie de l'offre TV de Belgacom.

**Katrin Jadin (MR):**

Merci beaucoup, monsieur le ministre. J'espère que les intérêts de part et d'autre seront bien défendus.